



Conditions générales de participation pour les stands d'artisanat 2023

1. Les inscriptions sont ouvertes du 01.11.2022 au 31.01.2023. Toute demande incomplète ou reçue après le 31 janvier 2023 sera automatiquement écartée.
2. La sélection des stands aura lieu dans le courant du printemps 2023. Chaque personne sera personnellement prévenue par e-mail.
3. Les stands d'artisanat ne sont pas autorisés à vendre ou à distribuer de la nourriture et des boissons.
4. Toutes les structures de tentes ou chalets se commandent par notre biais. Une dérogation exceptionnelle pourra être accordée à certains stands utilisant des structures en bois (avant toit exclu) de type chalet. Si tel était le cas, merci de joindre une photo explicite de votre structure.
5. Le prix des places ainsi que de la tente est indicatif. Le prix n'inclut pas les taxes communales (environ CHF 2.- / m²).
6. En cas d'acceptation de votre dossier, le Festival s'efforcera, dans la mesure du possible, de vous accorder la surface demandée. Toutefois, vue l'étroitesse des quais de Montreux, il n'est pas certain que nous y arrivions. Dans ce cas, nous nous permettrons de prendre contact avec vous pour trouver une solution.
7. Les nouveaux stands doivent obligatoirement accompagner à leur inscription des photos et ou illustrations ainsi qu'une liste des produits proposés.
8. Ce formulaire ne constitue en rien une inscription définitive et ne peut être considérée comme telle. La fondation du Festival de Jazz de Montreux se réserve le droit de décliner une offre de stand sans justification. Le manque de place ne nous permettant pas d'accepter toutes les demandes.